Le choléra n'a pas cessé de sévir contre la population de cette ville. On a quelquefois compté plus de 300 victimes par jour. Au Caire, le fléau commence à diminuer sensiblement; mais il vient de s'y déclarer des fièvres typhoïdes qui font, de leur côté, de nombreuses victimes. Un fils d'Ibrahim Kouchuk pacha, neveu du vice-roi, vient de succomber à cette dernière épidémie.

Les travaux des fortifications ont été suspendus, à l'occasion du choléra. La même mesure a été prise à l'égard de ceux du Bosphore, par suite de la crue des eaux du Nil dont l'élévation extraordinaire donne beaucoup d'ombrage. Le Kalisch a été coupé, le 9, au Caire; mais il n'y a pas eu de fête à cette occasion. On s'est contenté, cette fois, de faire quelques salves d'artillerie.

Point d'affaires commerciales. La plupart des comptoirs se sont mis en quarantaine.

Le consul-général de France se trouve toujours, avec sa famille, sur le bateau à vapeur français où il fait quarantaine.

Le consul-général d'Angleterre continue de résider au Caire.

Tous les régiments qui se trouvaient au Kordofan ont été dirigés, portion sur Rosette, portion sur Damiette.

EXTERIEUR.

« FRANCE. Paris, 10 *août*. — Dans les séances des 9 et 10 août de l'Assemblée constituante, on s'est occupé de la discussion du projet de loi sur la presse. Un grand nombre d'orateurs ont été entendus, et les débats ont été très animés. Dans la séance du 10, l'assemblée a décidé que les journaux seraient soumis à un cautionnement. Dans la même séance, il a été également décidé, après une discussion assez orageuse, que le 12, l'Assemblée fixerait le jour de la discussion du rapport de la commission d'enquête sur les événemens du 15 mai et de ceux du mois de juin.

— Le comité de législation a adopté la conclusion de son rapporteur en faisant du rétablissement de la contrainte par corps.

— S'il faut en croire le récit donné par le *Journal des Débats*, déjà tentative commise devant la maison de M. Thiers, non seulement une accolade balle aurait été lancée au carreau d'une fenêtre de rez-de-chaussée d'une maison voisine, celle de M. Cheveux, mais encore un volet de cette même fenêtre portait des empreintes de balles, et huit projectiles, semblables à celui qui a frappé la jeune fille, auraient été trouvés dans cette chambre.

De son côté, la *Presse* donne la version suivante qui n'accorderait malheureusement aux dires du *Débats* :

« Nos renseignemens nous mettent à même de réduire le fait à des proportions plus modestes.

» La balle, pique en plusieurs endroits, paraît avoir été soumise à l'action répétée d'un tire-bourre. Elle n'a d'ailleurs entamé que les vêtemens de la jeune fille, et n'a pas pénétré jusqu'à elle. Elle a été affaibli par la très grande distance d'où elle a été partie.

» L'armurier qui l'a examinée incline à croire que le coup vient d'un fusil tire peut-être aux environs de Montmartre; par une personne qui aurait vraisemblablement voulu se décharger à l'aide des moyens ordinaires. Ainsi s'expliquerait l'absence de l'explosion pour les témoins de l'événement. »

— Mme la princesse Czartoriska, venant de Dresde, est arrivée hier à Paris.

Le fils aîné de la princesse s'est mis dans les rangs de l'armée piémontaise et combat en ce moment pour l'indépendance italienne.

— Il est question de donner un successeur à l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, le marquis de Normanby. Ce successeur serait Lord Holland, dont le nom est bien connu parmi nous.

L'Angleterre aurait, dit-on, l'intention de ne plus accréditer d'ambassadeur auprès du gouvernement français. Elle se contenterait d'un simple ministre, conformément aux nouveaux usages de la République, qui ne nomme plus que des ministres chargés d'affaires auprès des puissances étrangères, et ne compte faire d'exception à cette règle qu'en faveur du saint-siége.

ANGLETERRE. Londres, 7 *août*. — La prorogation du parlement paraît définitivement fixée au 21 août. La reine prorogera le parlement en personne.

— Dans la séance de la chambre des communes d'hier, M. d'Israeli a pris la parole et a dit :

« Je désire adresser un noble lord secrétaire d'état des affaires étrangères une question au sujet d'un nouvel acte d'agression et d'attentat de la part de la Prusse que, par courtoisie, on appelle la confédération germanique. (Ecoutez! écoutez!) La chambre se rappelle sans doute que, par les traités de 1839, lors du démembrement du royaume des Pays-Bas, les Pays-Bas, les puissances d'après Paris des grandes puissances, entre lesquelles figurait l'Angleterre, a cédé une partie du duché de Limbourg au royaume de Belgique, nouvellement formé, et que ce traité stipulait que le duché de Limbourg devait rester une province du royaume des Pays-Bas. Une des conditions de ce traité était que le roi indemniserait les agents de sa maison, ceux qui étaient investis du droit de succession dans le duché qu'il venait de céder, de la perte qu'ils venaient de subir, et qu'il donnerait également une compensation à la confédération germanique pour la perte qui pourrait résulter pour elle de la cession d'une partie du territoire luxembourgeois.

« Le roi des Pays-Bas, de Paris et avec l'approbation de la Grande-Bretagne, donna une compensation pécuniaire aux agents de sa maison et il fut également convenu que quoique le Limbourg relevât une province du royaume des Pays-Bas, la confédération germanique ne pourrait rien à l'arrangement intervenu. Je n'ai pas besoin de faire remarquer que cet arrangement étaient parfaitement satisfaisant pour toutes les parties intéressées; ils avaient pour but le maintien de la paix européenne; ils satisfaisaient la population, qui n'avait pas fait entendre de murmure. Cependant il arrive que par un décret rendu récemment par l'assemblée nationale de Francfort, les arrangements conclus à cette époque sont complétement désavoués de la part de la confédération germanique, et l'assemblée nationale a déclaré qu'elle ne peut sanctionner ces traités sages et salutaires dont l'Angleterre a été l'une des signataires. Il en résulterait que les événemens qui se sont succédé dans le Schleswig-Holstein vont probablement se reproduire, s'ils ne s'étaient pas déjà reproduits dans le duché de Limbourg. La paix du monde est de nouveau troublée et menacée par cet opinion morbide d'annexion adopté par la confédération. Après avoir justifié la question que je désire adresser, je demande si le secrétaire d'état des affaires étrangères est en mesure de faire à ce sujet une communication qui, pour la chambre, et s'il est en mesure de nous donner l'espérance que, grâce à son influence, les traités seront respectés. (Ecoutez!)

Lord Palmerston a répondu :

« L'honorable membre a rappelé avec beaucoup d'exactitude les obligations contractées par le traité de 1839. Par cette convention, une partie du duché de Luxembourg fut cédée et annexée au royaume de Belgique. La chambre n'ignore pas que le grand-duché de Luxembourg faisait partie de la confédération germanique et que les Pays-Bas étaient membre de la confédération en qualité de grand-duc de Luxembourg. Les clauses du traité de 1839 portaient qu'à raison de la cession d'une partie du grand-duché, le roi grand-duc recevrait un équivalent dans le Limbourg. Ce dernier devait être possédé par lui soit en sa qualité de grand-duc ou pour être annexé au royaume des Pays-Bas devant donner une compensation aux agents de la maison de Nassau pour la perte qu'ils venaient de subir; une indemnité devait être également accordée à la confédération. Le roi conclut un arrangement avec les agents de sa maison, mais le gouvernement anglais n'a pas eu officiellement connaissance de cet arrangement. Cependant j'ai eu récemment des rapports officiels avec le roi des Pays-Bas au sujet des décisions de l'assemblée nationale de Francfort relativement à la partie de l'empire dont il est question.

» Toutefois, je pense que le gouvernement de S. M. soit en mesure de dire jusqu'à quel point ce traité imposa à l'Angleterre l'obligation d'intervenir au sujet de ces transactions, j'ai eu récemment de demander au roi des Pays-Bas des renseignements sur la nature des traités passés entre le feu roi des Pays-Bas et la confédération germanique. Je n'ai pas encore reçu ces renseignemens, et pour ce motif je ne suis pas en mesure de dire si et de quelle manière le gouvernement se croit obligé ou en droit d'intervenir. (Applaudissemens.)

L'incident n'a pas eu d'autre suite.

— La corporation municipale de Dublin, dans sa séance du 1er août, a protesté par la résolution suivante contre les tentatives des factieux :

« Nous soussignés l'occasion présente pour déclarer que nous n'avons jamais cessé d'être animés des sentimens de fidélité, de dévouement et d'attachement envers le peuple et le trône de Sa Majesté.

» Le sentiment de nos devoirs envers S. M. a toujours été inflexible et renforcé par la conviction que nous avons toujours cru que la prospérité de l'Irlande dépendait principalement des fonctions de sa position élevée n'a cessé d'être celle d'une souveraine constitutionnelle et bienfaisante.

» Nous versons avec indignation et horreur toutes les tentatives faites pour exciter l'esprit révolutionnaire dans ce pays; les mesures propres à maintenir l'ascendant des lois et le pouvoir et l'autorité du trône, recevront toujours notre concours sincère. »

— M. Smith O'Brien a été arrêté le 15 août à 7 heures et demie du soir, sur la ligne du chemin de fer de Tipperary, au moment où il prenait un billet pour Limerick. Le malheureux avait été reconnu par un gardien; il fut immédiat ment confié à 37 policiens, et le train de poste le déposa à Dublin, où il fut déposé à Kilmainham, prison du comté.

M. Smith O'Brien, qui jouait un rôle si périlleux en Irlande, est âgé de 45 ans; il est né à Dromeland, dans le comté de Clare; il descend de la maison O'Brien de lignée royale, puisque le chef de cette famille n'était autre que le célèbre roi irlandais Brian Borroime qui regna de 1,002 à 1,014. Le chef actuel de la famille est le marquis de Thomonds, oncle de Smith O'Brien.

Le frère de ce dernier, sir Lucius O'Brien, est lord-lieutenant du comté de Clare; il siége à la chambre des communes et a voté le bill pour la suspension de l'*habeas corpus* en Irande. Smith O'Brien, qui a été successivement tory, whig, repealer et republicain, représente à la chambre des communes le comté de Limerick depuis 1835. Smith O'Brien n'a pas une fortune considérable, mais sa mère, dont il est l'héritier, jouit de 125,000 fr. de rente.

PRUSSE. Berlin, 5 *août*. — Dans sa séance d'hier, l'Assemblée constituante s'est prononcée par 294 voix contre 37 pour l'abolition de la peine de mort, après avoir auparavant rejeté par 193 voix contre 164 l'amendement de M. Jonas, conçu en ces termes : « La peine de mort est abolie *sans exception*. »

PORTUGAL. — Les journaux anglais ont des nouvelles de Lisbonne du 29 juillet. Un accident peu important était arrivé au roi. Par suite d'une chute de cheval à Cintra, on la cour se trouve en ce moment, le roi s'était fortement blessé à la tête, mais sa blessure ne présentait aucun danger.

— Le gouvernement a commencé une nouvelle croisade contre la presse, et presque tous les journaux libéraux miguélistes sont l'objet de poursuites.

MEXIQUE. — La calme ne se rétablit pas au Mexique. Paredès qui, comme nous l'avons déjà annoncé, a levé l'étendard de la révolte, a publié une proclamation tendant à convoquer une convention nationale dont la mission serait de se prononcer sur la validité du traité conclu avec les Etats-Unis et de nommer le pouvoir exécutif. Jusqu'à la réunion de cette convention, le pouvoir serait exercé par trois ou cinq membres nommés par une junte, qui elle-même serait composée d'un député élu par chaque district de la République. Cette commission de gouvernement serait investie de tous les pouvoirs nécessaires pour organiser sur un pied respectable la défense du pays.

ILE DE CUBA. — On lit dans le *Courrier de la Jamaïque* du 7 juillet :

« A Cuba, les négociations sont très tristes, et tout reste dans un calme trompeur. Une insurrection a éclaté le 3 juillet à Sainte-Croix; toute la population noire, au nombre de 20,000, s'est soulevée et une partie de cette population est allée trouver le gouverneur, réclamant la liberté pour 4 heures de l'a rès midi. Les troupes, qui ne connaissent guère qu'en 4 heures et 2,000 indiennes, ne pouvaient rien contre une telle masse, aussi les nègres dont on ce qu'elle demandait. Ces gens ont cependant commis quelques excès et vingt ou trente individus ont perdu la vie. Mais cette nombreuse de troupes espagnoles sont arrivées le 6 et la tranquillité a été rétablie. Le gouverneur a donné sa démission et est revenu chez lui sur le *Dee*. Quoique le pâpport des journaux prétendent que Cuba soit tranquille, nous apprenons de bonne source qu'on y appréhende un soulèvement des nègres. »

BULLETIN COMMERCIAL.

INTERIEUR.

CHANGES DE CONSTANTINOPLE.

26 AOUT 1848.

Londres.	3 mois 110
Marseille.	172
Livourne.	143 1/2

MOUVEMENT DU PORT.

BATEAUX A VAPEUR.

ARRIVÉES du 24 août.

ODESSA. Bateau à vapeur russe, *l'Odessa*, cap. Sotiri, avec marchandises diverses, groups et passagers.

TRÉBISONDE. Bateau à vapeur autr. *Austria*, cap. G Bianchi, avec march. diverses, groups et passagers.

Du 25 août.

ALEXANDRIE. Bateau à vapeur égyptien, *Ascinot*, cap Halil, avec marchandises diverses, groups et passagers.

RHODES. Bateau à vapeur ottoman, *Medjidié*, cap. Osman bey.

ENOS. Bateau à vapeur ottoman, *Eréguli*, cap. Ismail bey.

Du 26 août.

SALONIQUE. Bateau à vapeur ottom. *Misseri-Bahri*, cap. Hassan bey, avec marchandises diverses, groups et passagers.

Du 27 Août.

TRIESTE. Bateau à vapeur autr. *Germania*, cap. A. Bellen, avec marchandises, diverses, groups et passagers.

SMYRNE. Bateau à vapeur autr. *Imperatrice*, cap P. Marochino, avec marchandises diverses, groups et passagers.

Du 29 août.

GALATZ. Bateau à vapeur autrichien, *Conte Kolowrat*, cap. G. Poiret, avec marchand. diverses, groups et passagers.

DÉPARTS du 25 août.

MARSEILLE. Bateau à vapeur du gouvernement français *Rhanonès*, cap. Moyiy, avec marchandises div., groups et passagers.

TRÉBISONDE. Bateau à vapeur otto. *Saouma-Bahri*, c. P. Autoine, avec march. div. groups et passagers.

Du 26 août.

LIVERPOOL. Pyroscaphe angl. *Osmanly*, capitaine E. Morason, avec marchandises diverses, groups et passagers

SALONIQUE. Bateau à vapeur autr. *Ferdinando I*, cap. Pocovich, avec marchand. div. groups et passagers.

Du 29 août.

SMYRNE. Bateau à vapeur autrichien *Imperatrice*, cap. P. Marochino, avec march. diverses, groups et passagers.

BATIMENS DE COMMERCE.

ARRIVÉES du 24 août.

HYDRA. Br grec. *P. Hydrac*, c. N. Caravani, charge d'huile, à ordre.

SPEZZIA. Br. grec. *Melpomeni*, c. P. Razzotti, en lest, adressé à M. Dhimitriadhi.

TAGANROK. Br. grec, *Evangheliatria*, c. T. D Zaccaria, charge de blé et laine.

Du 25 août.

TAGANROK. Br. ion. *Odhusefs*, c. Y. Kalkiopulos, chargé de blé, à ordre; br. franç. *Justin*, c. G Touce, charge de graine de lin, adressé à M Rodocanaki.

SANTORIN. Br. russe, *Semiramide*, c. D. Ballas, charge de pozzolane, à ordre.

Du 26 août.

ODESSA. Br. russe, *Amfitrione*, c. M. Miloslavich, charge de blé, adressé à M. Zino.

BERDIANSKA Br. grec, *Promithefs*, c. F. G. Cardura, charge de blé, à ordre.

VARNA. Br. russe, *S Giovanni*, c. G Maruli, charge de blé, adressé à M. Frana.

Du 28 août.

ODESSA. Br. sarde, *Asoff*, c. A. Autola, charge de blé, à ordre; br. sarde, *Italiana*, c. G. Vigiale, charge de blé, adressé à MM. Pedemonte et Dodero; trois-mâts sarde, *Matilde*, c. S. Gorsiglio, charge de blé, adressé à M. Bertolese; trois-mâts angl. *Amphitrite*, c. F. Walker charge de blé, à ordre; trois mâts russe, *Concordia*, c. J Krouland, charge de blé, à ordre.

KERTCH. Br. angl. *Arac*, R. Stare, charge de graine de lin, à ordre.

ISMAIL. Br. grec, *Evangheliatria*, c. Y. Batas, charge de blé, à ordre.

DÉPARTS du 24 août.

LIVOURNE. Trois-mâts nap. *Giovanni*, c. M. Cacocci, charge de blé.

Du 25 août.

LIVERPOOL. S-h. angl. *Muller*, c. R. Loigi, charge de blé.

FALMOUTH Trois-mâts russe, *Ellena e Sofia*, c. Y Forshall, charge de blé; br. russe, *Polka*, c. H. Moller, charge de graine de lin.

LIVOURNE Br grec, *A Nicolaos*, c. Y. Harpiolo, charge de blé et seigle.

MALTE. Trois-mâts angl. *Nicolina*, c. M. Messina, chargé de blé.

ENOS. Br russe, *Bruttina*, c. P. Calmaniotti, en lest.

MER-NOIRE. Br. russe, *A. Toanis*, c. D. Forbulis, en lest.

DANUBE Br. russe, *Demoteni*, c. Y. Marcopulo, en lest.

Du 26 août.

SYRA. Br. grec, *Léonidhas*, c. C. Minos, charge de blé.

DANUBE. Br. grec, *Zoodhighi*, c. A. Yo-nis, en lest; Br. grec, *Marigho*, c. D. V. Buricki, en lest; Br. russe, *Pasukhon*, c. N. H. Yorghiou, en lest.

Du 28 août.

MALTE. Br. sarde, *Italiana*, c. G. Vigiale, charge de blé.

ANNONCES.

PROFESSEUR.

Un Allemand, qui a fait ses études dans une Université allemande, désire se placer comme précepteur dans une famille. Il a été, pendant plusieurs années, en Angleterre, précepteur chez une famille distinguée, et en France, pendant vingt ans, Professeur d'Anglais dans un Collége Royal. Il parle l'allemand, le français, l'anglais, le danois et le latin. Il enseigne aussi la langue grecque ancienne, ainsi que les Mathématiques, et aux communications le Piano. Il est muni d'excellents certificats et ne demande que des appointemens très minimes

S'adresser au bureau du journal.

PRÉPARATIONS SULFUREUSES,

EXTRAIT DE BARÈGES DU Dr QUESNEVILLE, POUR BAINS INODORES.

Cet extrait principe actif et minéralisateur des eaux sulfureuses les plus renommées est le spécifique reconnu des maladies de la peau, il est le médicament le plus précieux et le plus sûr qu'on puisse leur opposer. Ses effets spéciaux, a dit le baron Alibert, sont constatés par des cures extraordinaires, et c'est surtout dans les blessures anciennes, dans les douleurs rhumatismales et les dépôts lymphatiques, qu'il produit des effets miraculeux. Les effets précieux qu'on a obtenus également de son emploi dans les affections catharrhales chroniques, l'asthme humide, les congestions lymphatiques, les scrofules, les maladies du système, les suppressions mensuelles, les engorgemens des viscères abdominaux et autres cas pathologiques où il a été souverain, mérite bien, a dit ce célèbre praticien, toute la renommée dont il jouit.

Après l'effet thérapeutique qu'il faut avant tout considérer, il faut aussi tenir compte de la propriété précieuse que possède cet extrait de ne pas porter avec lui cette odeur infecte et repoussante des bains de Barèges artificiels qu'aucune de parfumer, odeur qui n'ajoute rien à leur vertu et les fait tant redouter des malades.

PRÉPARATION ET EMPLOI DES BAINS.

Pour préparer un bain ordinaire de huit à dix voies d'eau, il suffit de verser dans la baignoire le sel contenu dans le flacon et d'agiter l'eau deux ou trois fois. Le sel se fond presque aussitôt et l'on peut entrer dans le bain quelques minutes après. La durée du bain sera prolongée le plus possible et à une température de 30 à 40 degrés.

Dépôt à Constantinople, chez M. Ed. OTTONI, pharmacien à Péra.

PRODUITS CHIMIQUES

DU DOCTEUR QUESNEVILLE,

SUCCESSEUR DE VAUQUELIN.

Préparations ferrugineuses.

Pilules ferrugineuses de Quesneville, préparées d'après la méthode de la Pharmacopée de Londres, et avec les modifications qui ont été approuvées par l'Académie royale de Médecine. Ces pilules sont celles qui ont été tant préconisées par le docteur Rland pour le traitement de la chlorose. Il est nécessaire de les associer à l'eau gazeuse ferrée, leur adjuvant indispensable.

L'hystérie et plusieurs névralgies opiniâtres, la gastralgie qui dépend d'une influence chlorotique, sont heureusement combattues par l'usage de ces pilules. Elles guérissent la leucorrhagie et les engorgemens de la rate qui succèdent aux fièvres prolongées. On les emploie aussi utilement dans les bleuorrhées chroniques et rebelles.

Poudre pour Eau gazeuse ferrée ou martiale du docteur Quesneville. L'eau préparée avec cette poudre ferrée, produit des effets tellement extraordinaires, qu'Alibert l'a surnommée la nouvelle source de Jouvence Elle peut satisfaire seule dans les cas les plus graves sans qu'on ait besoin de faire usage d'autres ferrugineux.

Cette eau produit ses meilleurs effets dans le cas où il y a langueur de l'appareil digestif et trouble dans les fonctions nutritives, dans les maladies qui rendent indécissables, si habituelles aux femmes delicates. Elle guérit les maux d'estomac, quelles que soient leur intensité et leur durée. Spécifique puissant de toutes celles qui reconnaissent pour cause une lymphatique plus grave sans qu'on ait besoin de faire usage d'autres ferrugineux.

Cette eau produit ses meilleurs effets dans le cas où il y a langueur de l'appareil digestif et trouble dans les fonctions nutritives, dans les maladies qui rendent indécissables, si habituelles aux femmes delicates. Elle guérit les maux d'estomac, quelles que soient leur intensité et leur durée. Spécifique puissant de toutes celles qui reconnaissent pour cause une lymphatique plus grave sans qu'on ait besoin de faire usage d'autres ferrugineux.

Pastilles de Chocolat ferré. L'emploi de ce chocolat dont les propriétés toniques ont été si vantées dans les maladies indécissables, si habituelles aux femmes delicates. Elle guérit les maux d'estomac, quelles que soient leur intensité et leur durée. Spécifique puissant de toutes celles qui reconnaissent pour cause une lymphatique plus grave sans qu'on ait besoin de faire usage d'autres ferrugineux.

Cette eau produit ses meilleurs effets dans le cas où il y a langueur de l'appareil digestif et trouble dans les fonctions nutritives,